



## **AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**La Ville de Rouen a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour installer un manège enfantin du 04 février 2023 au 05 mars 2023 place Saint-Sever à Rouen.**

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Objet : Installation et exploitation d'un manège enfantin sur le domaine public

→ petit manège enfantin de 8 mètres de diamètre + caisse de contrôle et d'encaissement (4m<sup>2</sup>)

Lieu : Place Saint-Sever

Emprise totale : 82,50 m<sup>2</sup> Diamètre 10 + caisse de contrôle 4m<sup>2</sup>

Date : 04 février 2023 au 05 mars 2023

Redevance d'occupation du domaine public : 0,51 € / m<sup>2</sup> / jour avec un minimum de perception de 9,77€ par jour

Tout autre candidat intéressé devra adresser un dossier présentant la nature de l'activité exercée, la description des installations, les horaires d'ouverture, les services et tarifs proposés.

Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes:

- Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du pétitionnaire
- Justification du statut de commerçant ambulant – KBIS
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Copie du contrat d'assurance
- Expérience du pétitionnaire
- Présentation du concept proposé comprenant notamment les caractéristiques du manège enfantin
- 2 à 3 photos couleur du manège + dimension
- Moyens humains
- L'attestation de vérification des extincteurs en cours de validité durant la période de l'installation

Critères de jugement des propositions :

- Expérience du candidat (40%)
- Qualités esthétiques des installations (30%)
- Diversité des produits proposés (30%)

La présente publicité préalable est faite sur le site Internet de la Ville de Rouen ([www.rouen.fr](http://www.rouen.fr)) et restera en ligne jusqu'au 31 janvier 2023.  
Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le 03 février 2023 à 12h sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus :

**Ville de Rouen**  
**Direction de l'Economie Locale et de l'Événementiel**  
**Service Foires et Marchés**  
**2 place du Général de Gaulle**  
**CS 31402**  
**76037 ROUEN CEDEX**

- Ou Sous format électronique à l'adresse mail suivante : [lesmarchesderouen@rouen.fr](mailto:lesmarchesderouen@rouen.fr)

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de Rouen pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

### **Photo de l'emplacement**

